

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 54	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 42	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 0	<i>Pouvoir(s) :</i> 6
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 48

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-15 :

Aires d'accueil de Marly - Montigny-lès-Metz et de Metz-Est : Autorisation de Programme 19QVLS02 - Affectation.

Rapporteur : Monsieur Dominique STREBLY

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017 - 2023, arrêté au 22 décembre 2017,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019 approuvant l'inscription de l'Autorisation de Programme 19QVLS02 "création d'une aire d'accueil à Metz et extension de l'aire d'accueil de Marly/Montigny-Lès-Metz",

VU la décision modificative du Conseil métropolitain en date du 14 décembre 2020,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 14 décembre 2020 affectant l'Autorisation de Programme 19QVLS02, portant sur l'agrandissement de l'aire d'accueil de Marly – Montigny-lès-Metz et la création d'une aire d'accueil sur Metz-Est,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 et approuvant l'augmentation de l'AP 19QVLS02,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien la poursuite et l'achèvement des travaux des aires de Marly – Montigny-lès-Metz et de Metz, il est nécessaire de procéder à l'affectation d'AP,

DECIDE l'affectation au chapitre 21 des crédits de cette AP, pour l'aire d'accueil de Metz, comme suit :

AP 19QVLS02 – Agrandissement de l'aire de Marly – Montigny-Lès-Metz et création de l'aire d'accueil de Metz Est	4 500 000 €
Déjà affecté	3 125 000 €
Affectation demandée	1 375 000 €

Affectation totale	4 500 000 €
Affectation disponible	0 €

Pour extrait conforme
Metz, le 21 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie Maffert-Pellat
Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20220620-2022-06-DB15-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DB15
Date de décision : lundi 20 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Aires d'accueil de Marly - Montigny-lès-Metz et de Metz-Est : Autorisation de Programme 19QVLS02 - Affectation
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220620-2022-06-DB15-DE
Document principal : 99_DE-15.pdf

Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:49	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:50	En cours de transmission	
23/06/22 14:52	Transmis en Préfecture	
23/06/22 15:10	Accusé de réception reçu	